

ABONNEMENTS..... Nord et Belgique..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 78.00  
France et Belgique..... 22.00; 43.00; 80.00

ABONNEMENTS  
REDACTION-ANNONCES

ROUBAIX..... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1308. Inter. 6  
TOURCOING..... 33, rue Carot. Tél. 37.  
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.

Chèques  
postaux  
57 Lila  
35, rue Nationale, LILLE

**Morcier Frs**  
79, rue Nationale, LILLE  
Lille  
Papier peint

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

## Chamberlin au-dessus de l'Atlantique

**L'AVIATEUR AURAIT RACCOURCI SA ROUTE**  
Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 5 Juin. — Comme une heure s'est passée depuis que le « Columbia » a survolé Trepassey, on en conclut qu'il est passé au-dessus de la péninsule du cap Bacc, piquant droit vers la haute mer. Personne n'au vu l'appareil au cap Race.

Le télégramme de Trepassey a déclaré que plusieurs personnes ont vu l'appareil et qu'elles ont conclu, de sa direction, qu'il a pris le cap sur l'Irlande, après avoir déterminé sa position.

Les autorités maritimes de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, sont du même avis et croient que Chamberlin a voulu raccourcir sa route en ne passant pas au-dessus de cette dernière île.

Le « Columbia » a quitté la côte pour la haute mer environ une heure et demie plus tôt que Lindbergh. Les conditions atmosphériques sont très favorables et il a vent arrière.

**UN STEAMER A SIGNALÉ LE «COLUMBIA» AU SUD DE TERRE-NEUVE**  
Paris, 5 Juin. — Suivant une dépêche de New-York, qui reproduit « La Liberté », le steamer « Salscia » signalé par T. S. F. qu'il a vu, à 9 h. 30 du soir (heure de Greenwich) un aéroplane qu'il croit être le « Miss Columbia », volant dans la direction de l'Est, par 49° 35 de latitude Nord et 53° 33 de longitude Est.

(Le point indiqué est situé au Sud de Terre-Neuve, aux environs de la baie de l'Acadia.)

**LES MESURES PRISES EN FRANCE**  
Paris, 5 Juin. — Malgré l'absence de toute communication officielle, les services de la direction aéronautique ont alerté l'aéroport du Bourget où, cette nuit, des dispositions seront prises, en cas d'un atterrissage possible.

La route, du littoral de la Manche au Bourget sera jalonnée de nuit par deux phares.

Ce soir, vers 23 h., les puissants projecteurs du mont Valérien seront mis en action. L'ambassade des États-Unis en déclinait à midi être sous route.

**L'ATTENTE EN ITALIE**  
Rome, 5 Juin. — A la suite de la nouvelle de l'arrivée probable du « Miss Columbia » à Rome, le ministre de l'Aéronautique a donné des ordres afin que les aéroports et aéroplanes italiens soient prêts pour accueillir et signaler le passage de Chamberlin, en organisant tous les services de signalisation nocturne.

Dans le cas d'un atterrissage à Rome, l'aéroport choisi est celui de Ciampino, situé à une dizaine de kilomètres de la ville.

D'autres dispositions seront prises aussitôt que le « Miss Columbia » sera signalé dans le ciel européen.



L'AVION « LE BELLENCIA », DEVENU « LE COLUMBIA », avec lequel Chamberlin tente la traversée de l'Atlantique (Walt World Photos)

**LES PROBABILITÉS D'ATTERRISSEMENT A PARIS, BERLIN ET ROME**  
Paris, 5 Juin. — Chamberlin étant parti samedi à 11 h. 3 (heure de Paris) avait couvert 2,600 kilomètres dimanche à 0 h. 50 (heure de Paris).

La vitesse moyenne de marche était de l'ordre de 142 kilomètres avec vents variables.

En supposant une allure égale, le trajet New-York-Paris demanderait environ 41 h. ce qui représenterait un atterrissage au Bourget, demain lundi, vers 4 h. du matin.

Pour atterrir Berlin (6,700 kilomètres environ) toujours à la même vitesse, l'arrivée probable serait demain lundi à 10 h. du matin, pour passer à Rome (6,000 km.) l'atterrissage possible serait pour demain lundi, à midi.

**AVANT LE DÉPART**  
Un message pour Lindbergh  
New-York, 5 Juin. — Hier, avant de partir du champ d'aviation de Roosevelt Field, Clarence Chamberlin a dicté à un ami le texte du message suivant, destiné à Lindbergh :

Je regrette de ne pas vous attendre au moment de votre retour, mais si un coup favorable et par conséquent je m'en vais.

**Le but du voyage**

Les différentes déclarations de Chamberlin, avant son départ, quant au but précis de son voyage, donnent l'impression que l'aviateur recherche surtout la possession du record du monde de distance sans escale.

On rapporte toutefois, qu'au moment du départ, Chamberlin déclara :

Nous désirons, en arrivant près de l'Essex, en quelle que soit l'heure, nous atterrir. Si les vents nous favorisent, et si nous avons suffisamment de carburant, nous irons jusqu'à Berlin, sans aucune escale, nous irons jusqu'à Rome, sans aucune escale, nous irons jusqu'à Paris, sans aucune escale.

D'autre part, un ami personnel de l'aviateur, qui l'aurait accompagné ces derniers jours, au cours d'un vol d'essai, déclare avoir été informé par Chamberlin qu'il se dirigeait vers l'ouest à l'attente si possible vers le Canada ou Constantinople.

Le message « Miss Columbia » porte sous chacun de ses ailes, les inscriptions « N° 140 » et sur chaque côté du fuselage le numéro 140. L'inscription « New-York-Paris » signalé, dès le départ, deux fois sur le fuselage, mais avant de partir, Chamberlin a fait effacer le mot Paris.

Un journal de New-York a ainsi annoncé le départ de Chamberlin :

Le capitaine Chamberlin, le 5 juin 1927.

## LE CONCOURS INTERNATIONAL organisé par le Club Hippique de Roubaix

**COMMENT UN MILLIONNAIRE REALISE LE RÊVE DE SA VIE**  
New-York, 5 Juin. — L'émotion soulevée par le départ du « Miss Columbia » emportant en plus de Chamberlin le millionnaire Levine n'est pas encore calmée.

Mor les frères de M. Levine, nul ne soupçonnait sa détermination et l'on n'est pas sans appréhension touchant l'aide qu'il peut apporter au pilote en cas de difficulté.

Quand M. Levine sauta dans l'avion, sa femme, on le sait, éclata en sanglots. Tandis que l'appareil s'élevait en roulant sur le sol, Mrs Levine tenta de le rattraper en criant : « Arrêtez-le, pour l'amour de Dieu ! » Puis, voyant l'avion décoller, elle eut une telle crise de nerfs qu'il fallut l'emporter hors du champ d'aviation.

Ce n'est pas possible ! s'écriait-elle encore. Ce n'est pas possible qu'il veuille, lui aussi, partir !

Et la malheureuse femme suivait du regard, avec angoisse le « Miss Columbia » disparaissant dans les airs.

Ainsi seulement, les amis du millionnaire consentirent à parler. Ils avouèrent avoir été mis au courant de la décision de M. Levine, décidé à devenir un héros ou à mourir. Pourtant, il avait été entendu que Mrs Chamberlin accompagnerait son mari, mais la mère du pilote étant tombée malade, Mrs Chamberlin renonça à son projet et M. Levine profita de l'occasion pour réaliser un rêve qu'il caressait déjà.

Avant de partir, M. Levine tendit deux lettres à son notaire, l'ex-sénateur Lee Wood. L'une était adressée à sa femme, l'autre à M. Samuel Hartmann. Il disait en cette dernière :

« J'ai suffisamment confiance en cet avion pour tenter ma chance comme n'importe qui et si Chamberlin y consent, je pars. »

Dans sa lettre à Mrs Levine, il disait entre autres choses : « C'est la réalisation d'un rêve de toute ma vie. »

Cette missive, dont Mrs Levine ne fit connaître que cette phrase, sembla l'avoir calmée un peu et elle quitta le champ d'aviation avec plus de sang-froid.

**LA CARRIÈRE DU PILOTE DU «COLUMBIA»**  
New-York, 5 Juin. — Clarence D. Chamberlin est âgé de 32 ans; il est né à Danbury (Conn.). Il fit une partie de ses études à l'Université de Ames, où il étudia notamment pour obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

Lorsque l'Amérique entra en guerre, il s'engagea dans les rangs de l'armée américaine et rendit des services dans le corps de l'aviation.

Il est considéré comme un des meilleurs pilotes de l'Amérique. Le dernier record de Chamberlin est celui qu'il réalisa dans le vol entrepris de concert avec Bert Acosta, et qui était un vol d'endurance.

Les deux aviateurs firent l'air pendant 51 h. 11' 25". Cette performance permit d'avoir confiance dans l'heureuse issue du raid entrepris ce matin.

**UN AVION qui serait un véritable merveille inventé par un facteur**  
Avignon, 5 Juin. — M. Dolé, facteur des postes, expose actuellement sur le parking de l'hôtel de Ville d'Avignon un avion de son invention appelé très probablement à révolutionner l'aéronautique.

Il s'agit d'un appareil pourvu d'un moteur à air comprimé à plusieurs tubes à pressions différentes, dont la force se renouvelle en partie dans la marche avant, et dans la descente, ce qui permettrait d'effectuer des vols d'assez longue durée.

L'appareil possède deux turbines sustentatrices, une hélice propulsive, quatre prises d'air à l'avant et une turbine intérieure permettant la recharge partielle de la force-poussée.

L'inventeur pense également avoir résolu le problème de la sécurité du pilote. Son appareil étant relativement léger, 250 à 300 kilos au plus, possède un dispositif permettant la transformation instantanée en parachute.

Des essais privés ont paru concluants. Des essais officiels auront prochainement lieu dans la région de Nîmes, du juin.

**Des Américains ont souscrit un million pour les familles Nungesser et Coli**  
Paris, 5 Juin. — Avec la participation de M. Rodman Wauerman, qui a versé 50,000 francs, ainsi que diverses autres donations, la souscription ouverte par un groupe d'Américains présidé par M. Dudley Field Malone, en faveur des familles de Nungesser et de Coli a atteint un million de francs.

**La grande manifestation aérienne à Lille**  
On se souvient que l'année dernière, par suite de la grève des tramways, beaucoup de personnes qui auraient désiré assister à la fête aérienne ne purent le faire par suite du manque de moyens de communication.

Prise d'organiser de nouveau un meeting d'aviation cette année, l'Association Aéronautique du Nord a décidé de donner le dimanche 19 juin, une importante fête aérienne à laquelle seront conviés la plupart des pilotes ayant participé au grand meeting de Vincennes.

En attendant, l'Association Aéronautique du Nord s'est assurée le concours du roi de l'aéroplane aérienne, Marcel Doret, des pilotes Finat, Knipping, Vanlaere, Maulers, etc., ainsi que de l'extraordinaire acrobate aérien Roland Toutain qui, l'année dernière, souleva l'admiration générale.

Un gros succès est également prévu pour une jeune Lilloise, Mlle Freddy Blainville, qui va faire ses débuts à la fête aérienne de Vincennes et dont l'auteur dépassa même celle de Roland Toutain.

**L'aviateur Wilkins est retrouvé**  
Melbourne (via Londres) 5 Juin). — M. Bruce, premier ministre, a reçu un message sans fil expédié de Point-Barrow par le capitaine aviateur Wilkins dont on était sans nouvelles depuis le 1<sup>er</sup> Avril et que l'on croyait perdu. L'explorateur australien déclare que son vol de Point-Barrow en direction nord-ouest s'est un jour interrompu scientifique; il ajoute qu'il a l'intention maintenant de faire des vols au-dessus du Groenland, lesquels compléteront le programme qu'il s'était fixé dans les régions arctiques et qu'il songe déjà à entreprendre prochainement des explorations semblables dans la zone antarctique.

Voit, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.



SAUT DE LA BARRIÈRE PAR UN CAVALIER (OFFICIER)  
Voir le compte rendu en « Vie Sportive ».

**LE RECORD DE DISTANCE**  
**COSTES & RIGNOT** signalés samedi à Swinemunde (Prusse)  
Paris, 5 Juin. — On signale le passage des aviateurs Costes et Rignot au-dessus de Swinemunde, en Prusse (1,050 km.) hier samedi, à 13 h. 40. Il y a donc tout lieu de croire que le voyage se poursuit normalement.

L'itinéraire prévu pour l'accomplissement du raid tend par les deux aviateurs français pour reprendre le record du monde de distance sans escale, partit par Lindbergh à 5,860 kilomètres, suit l'arc de cercle du 59° degré de latitude nord et passe par Danzig, Dvinsk, Cholm (2,100 km.), Tchoisk (4,300 km.), Kansk (6,000 km.), avec Tchita comme aboutissement (7,100 km.), après avoir franchi le lac Baïkal.

Les deux derniers records du monde de distance sans escale sont les suivants: Pado-Djask (5,300 km.) par Costes et Rignot, les 28 et 29 octobre 1926; et plus récemment New-York-Paris (5,800 km.) par Lindbergh, les 21 et 22 mai 1927.

Costes comptait atteindre Tchita lundi vers 2 ou 3 heures du matin.

Il faut toutefois prévoir, en raison de l'allure de l'avion au début de son raid, que Costes et Rignot attendront les diverses villes-étapes de leur itinéraire avant le temps qu'ils avaient prévu.

Lorsque l'avion a été vu pour la dernière fois par les pilotes qui l'ont escorté au-dessus des Ardennes, tout allait bien à bord, ainsi que Costes le fit savoir en lançant ses commandes à plusieurs reprises, pour faire de la main des signes amicaux à ses camarades.

Dans les milieux aéronautiques on se montre plein d'optimisme sur l'issue de la tentative de Costes et Rignot.

On attend une admirable performance des deux excellents aviateurs qui sont parmi les plus qualifiés pour mener à bien une pareille tentative.

L'O.N.M. a confirmé, ce matin, que les conditions atmosphériques sur la Sibirie sont favorables, le vent continue à souffler de l'Ouest, ce qui est pour les aviateurs un précieux appui.

Costes et Rignot, sur la fin de leur parcours, auront à lutter contre le froid qui sévit sur les steppes glacées de la Sibirie.

A cette épreuve viendra s'ajouter la fatigue. Mais Costes et Rignot sont hommes à surmonter toutes les difficultés.

Blessions-nous apprêtons de demain, que nos deux compatriotes ont atteint Tchita sans encombre, ravissant ainsi à l'Américain Charles Lindbergh le record qui a fait sien en survolant l'Atlantique.

Rapports que Costes et Rignot, après avoir pris 24 heures de repos, se proposent de reprendre l'air pour atteindre Tokio.

Cette nouvelle étape de 1,650 kilomètres serait couverte en 9 h. 15 environ.

**Les journées rotariennes d'Ostende**  
Les Rotariens, conviés au Kursaal ont assisté, dimanche matin, à l'exécution de chœurs par des amateurs Américains, qui ont été brillamment les principaux hymnes et marches rotariennes.

L'assemblée, qui un enthousiasme vibrant animait, reprit les couplets en chœur. Puis ce fut l'exécution d'hymnes par l'Association des « Ice House Singers », dont les membres avaient revêtu la classique tenue des porteurs de glace de l'Ohio.

A 11 h., a eu lieu au Kursaal, l'inauguration de l'Exposition Coloniale. A midi, en présence d'une grande affluence, défilèrent les sociétés de gymnastique, venues participer au Tournoi de Gymnastique féminine.

Le cortège groupait un total d'un millier d'athlètes, venus de tous les coins du pays, du Grand Duché de Luxembourg, de France, de Hollande, de Tchécoslovaquie et même d'Algérie, qui défilèrent d'une façon impeccable devant le bourgmestre et les autorités communales.

Les défilés furent recueillis à l'Hôtel de Ville, où une réception était organisée en leur honneur.

La journée s'est terminée par une nouvelle fête de gymnastique, qui eut lieu à l'Hippodrome de Wellington, et par le cortège des drapeaux, qui se déroula sur les bords de la mer.

On a particulièrement remarqué le char de N.-D. des Dunes; le groupe des évêques, les pêcheurs de Caydo, le char de l'Océan, le char de Neptune, le groupe des enfants-jeunes, le char du Rotary.

Les défilés furent recueillis à l'Hôtel de Ville, où une réception était organisée en leur honneur.

La journée s'est terminée par une nouvelle fête de gymnastique, qui eut lieu à l'Hippodrome de Wellington, et par le cortège des drapeaux, qui se déroula sur les bords de la mer.

On a particulièrement remarqué le char de N.-D. des Dunes; le groupe des évêques, les pêcheurs de Caydo, le char de l'Océan, le char de Neptune, le groupe des enfants-jeunes, le char du Rotary.

**A ANGERS**  
**La 49<sup>e</sup> fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France**  
Angers, 5 Juin. — La 49<sup>e</sup> Fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France a été ouverte sur ses différents emplacements.

Les divers groupes simultanément ou alternativement se sont livrés à des démonstrations de gymnastique, de tir et de natation, les concours spéciaux, les productions et les démonstrations spéciales de championnats se déroulent depuis ce matin et n'arrêteront qu'à la nuit.

Un déjeuner a réuni les membres du Comité de l'Union des délégués étrangers.

La fête de l'après-midi a attiré beaucoup de monde dans l'imposant quadrilatère du terrain circonscrit par les tribunes et bordé par le Maine.

La foule est très dense dans les tribunes et aux alentours du terrain, malgré la petite pluie qui tombe par moments.

Un ordre du jour de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France.

Angers, 5 Juin. — A l'issue de la séance du Congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, un ordre du jour a été voté adressant ses hommages aux plus respectueux et les plus dévoués à M. Doumergue, président de la République; à M. Poincaré, président du Conseil, et à M. Loubet, son président d'honneur.

Constatant que la diminution de la durée des services militaires doit correspondre à l'intensification de l'entraînement de la jeunesse, elle félicite son Comité de permanence de l'heureuse initiative qu'il a prise au sujet de la création d'écoles militaires.

Elle se félicite de la place qu'elle occupe dans la Guerre, d'avoir ouvert le centre militaire de Dinard pour cet usage et elle remercie :

1° Le ministre de la Guerre, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 2° Le ministre de l'Éducation nationale, pour sa bienveillance et son intérêt pour la jeunesse française; 3° Le ministre de la Santé, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 4° Le ministre de la Justice, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 5° Le ministre de l'Intérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 6° Le ministre de l'Agriculture, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 7° Le ministre de l'Industrie, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 8° Le ministre de l'Enseignement technique, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 9° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 10° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 11° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 12° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 13° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 14° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 15° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 16° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 17° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 18° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 19° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 20° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 21° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 22° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 23° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 24° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 25° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 26° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 27° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 28° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 29° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 30° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 31° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 32° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 33° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 34° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 35° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 36° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 37° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 38° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 39° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 40° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 41° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 42° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 43° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 44° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 45° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 46° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 47° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 48° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 49° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 50° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 51° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 52° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 53° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 54° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 55° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 56° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 57° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 58° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 59° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 60° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 61° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 62° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 63° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 64° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 65° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 66° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 67° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 68° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 69° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 70° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 71° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 72° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 73° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 74° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 75° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 76° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 77° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 78° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 79° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 80° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 81° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 82° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 83° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 84° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 85° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 86° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 87° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 88° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 89° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 90° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 91° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 92° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 93° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 94° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 95° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 96° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 97° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 98° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 99° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 100° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 101° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 102° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 103° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 104° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 105° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 106° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 107° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 108° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 109° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 110° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 111° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 112° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 113° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 114° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 115° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 116° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 117° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 118° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 119° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 120° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 121° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 122° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 123° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 124° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 125° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 126° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 127° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 128° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 129° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 130° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 131° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 132° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 133° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 134° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 135° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 136° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 137° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 138° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 139° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 140° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 141° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 142° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 143° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 144° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 145° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 146° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 147° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 148° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 149° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 150° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 151° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 152° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 153° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 154° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 155° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 156° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 157° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 158° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 159° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 160° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 161° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 162° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 163° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 164° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 165° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 166° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 167° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 168° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 169° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 170° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 171° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 172° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 173° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 174° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 175° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 176° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 177° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 178° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 179° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 180° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 181° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 182° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 183° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 184° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 185° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 186° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 187° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 188° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 189° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 190° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 191° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 192° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 193° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 194° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 195° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 196° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 197° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 198° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 199° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 200° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 201° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 202° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 203° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 204° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 205° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 206° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 207° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 208° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 209° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 210° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 211° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 212° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 213° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 214° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 215° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 216° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 217° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 218° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 219° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 220° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 221° Le ministre de l'Enseignement supérieur, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 222° Le ministre de l'Enseignement professionnel, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 223° Le ministre de l'Enseignement primaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la jeunesse française; 224° Le ministre de l'Enseignement secondaire, pour sa sollicitude et son intérêt pour la